

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions canadiennes que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Société de placements SEI Canada au 1-800-567-1565; par courriel, au infocanada@seic.com; ou visitez le www.seic.ca.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	21 août 1997	Distributions :	Décembre (s'il en est)
Valeur totale (en millier) au 31 mai 2012 :	2 158 240 \$	Placement initial minimum :	1 000 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,11 %	Placement additionnel :	500 \$

Gestionnaires de portefeuille : Goodman & Company, Hexavest Inc., High Street Asset Management Inc., Hillsdale Investment Management Inc., Manulife Asset Management Limited, Montrusco Bolton Investments Inc., PCJ Investment Counsel Ltd., Société de placements SEI Canada, Sionna Investment Managers Inc.

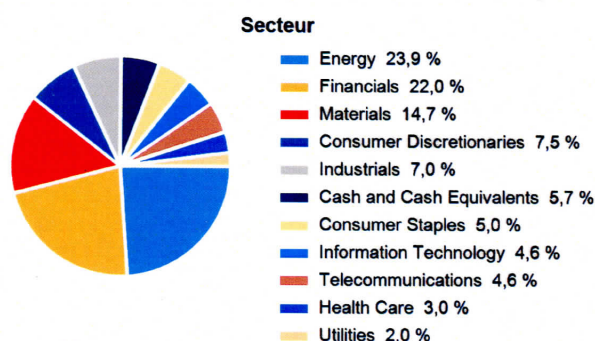
Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit surtout dans des actions de sociétés canadiennes. L'exposition maximale aux marchés étrangers est d'environ 30 %. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (31 mai 2012)

1. TORONTO-DOMINION BANK/THE
2. ROYAL BANK OF CANADA
3. SUNCOR ENERGY INC.
4. CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED
5. BARRICK GOLD CORPORATION
6. BANK OF NOVA SCOTIA
7. TRANSCANADA CORPORATION
8. CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY
9. ENCANA CORPORATION
10. BCE INC

Répartition des placements (31 mai 2012)



Total des placements **254**

Les 10 principaux placements représentent 29,03 % du fonds.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la catégorie au cours des (de la) 10 dernière(s) année(s), après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement de la catégorie.

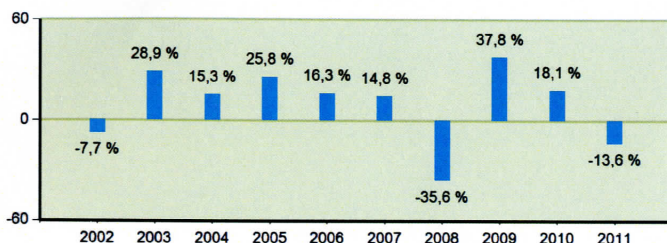
Il est important de noter que le rendement passé de la catégorie n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans la catégorie le 1 juin 2002 a 1 980 \$ au 31 mai 2012, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 7,06 %.

Rendements annuels

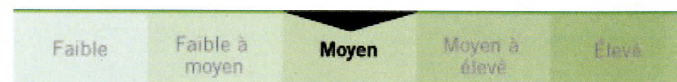
Ce graphique montre le rendement de la catégorie pour les 10 dernière(s) année(s) civile(s). La valeur de la catégorie a diminué dans 3 année(s) sur les 10 année(s) civile(s).



Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Société de placements SEI Canada estime que le risque associé au présent fonds est moyen.

Pour une description détaillée des risques associés à ce fonds, consultez le prospectus simplifié.



Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Épargnants qui :

- recherchent une plus-value du capital à long terme;
- recherchent un placement de base dans les actions canadiennes;
- projettent de conserver leur placement durant une longue période et qui sont prêts à courir un risque moyen, et (ou)
- possèdent d'autres formes de placement, ou envisagent de tels placements, afin de diversifier leur portefeuille.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous devrez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie O du fonds. Le fonds offre d'autres catégories de parts. Les frais varient entre les catégories. Informez-vous sur les autres catégories qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables pour les achats effectués directement par l'entremise du gestionnaire ou de courtiers autorisés.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2011, les frais du fonds s'élevaient à 0,32 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

*Taux annuel (en %
de la valeur du fonds)*

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Société de placements SEI Canada a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RGF aurait été plus élevé. Le RGF ne comprend pas les frais de gestion de portefeuille, qui sont négociés avec le gestionnaire de portefeuille du fonds et qui lui sont payés directement, et qui s'élevaient jusqu'à concurrence de 2,85 % de la valeur liquidative moyenne mensuelle de la catégorie de parts détenue par un porteur de parts.

0,11 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du fonds.

0,21 %

Frais du fonds

0,32 %

Commission de suivi

Société de placements SEI Canada ne verse aucune commission de suivi aux sociétés de placement pour cette catégorie de parts.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais d'opérations à court terme d'au plus 2 % du prix de rachat des parts rachetées dans les 90 jours suivant la date de leur achat. Les frais sont payés au fonds et non à Société de placements SEI Canada.
Frais de substitution	Aucuns frais de substitution ne sont payables pour les substitutions effectuées directement par l'entremise du gestionnaire ou de courtiers autorisés.
Frais de gestion	Des frais de gestion d'un maximum de 2,85 % sont négociés avec Société de placements SEI Canada et lui sont payés directement.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Société de placements SEI Canada ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Société de placements SEI
Canada
70, rue York
bureau 1600
Toronto (Ontario) M5J 1S9

Téléphone : 416- 777-9700
Sans frais : 1-800-567-1565
Télécopieur : 416- 777-9093

courriel : infocanada@seic.com
www.seic.ca